

CONSEIL MUNICIPAL N°38
SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. LOBET, MME COMBARET, M. DUFOUR, MME DENIZOT, M. PUIRAVEAU, MME FOURNIER, MM. LANCIAU, MERLIN, MMES ROLLIN-JOBERT, VOURIOT-THUZET, M. CELESTIN, Mme DUPREY, MM. MARGUERON, PREVOTAT.

Représentés : M. NICOLAS représenté par M. LOBET.
MME DUMONT représentée par MME DENIZOT.
MME EGEA représentée par M. PREVOTAT.

Absents : MME CHASSIER, M. LALLEMAND.

Secrétaire de Séance : MME ROLLIN-JOBERT Geneviève

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur René LOBET, 1^{er} Adjoint.

Rappel de l'ordre du jour

- | | |
|--|---|
| 1. Procès-verbal de la séance précédente | 5. Vœu et motion : soutien pour la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique en Bourgogne |
| 2. Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT | 6. Questions et communications diverses |
| 3. Politique de la ville : conclusion de la convention-cadre d'opération de revitalisation du territoire | |
| 4. Domaine et patrimoine : périmètre des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAER) | |

Procès-verbal de la séance précédente :

Adopté à l'unanimité

Actes accomplis par le Maire dans le cadre de la délégation L. 2121-22 du CGCT :

Période du 23 novembre au 12 décembre 2023 :

Décision n°31 du 6 décembre 2023 : Finances locales : Projet de changement des huisseries de la mairie - demande de subventions.

Décision n°32 du 28 novembre 2023 : Domaine et patrimoine : Location garage n°2.

Décision n°33 du 8 décembre 2023 : Finances locales : tarifs municipaux : tarif du repas du banquet des anciens 2023.

Dont acte

Politique de la ville : conclusion de la convention-cadre d'opération de revitalisation du territoire :

Le gouvernement a souhaité que les programmes Petites Villes de Demain (PVD) et action cœur de ville (ACV) donnent aux élus des communes qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre.

La Ville d'Autun est bénéficiaire du programme « Action cœur de Ville » depuis 2018. Les communes d'Etang-sur-Arroux et d'EPINAC lauréates du programme Petites Villes de Demain ont signé la convention d'adhésion le 5 juillet 2021, qui a été confortée par la convention-cadre datant du 21 juillet 2023.

Ces démarches s'inscrivent directement dans le cadre des contrats territoriaux de relance et de transition écologique, (CRTE) dont la CCGAM est signataire depuis le 28 décembre 2021.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par les programmes Action Cœur de Ville et Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués.

Il est proposé au conseil municipal de réunir ces programmes au sein d'une convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT), destinée à prendre en compte l'ensemble des enjeux de revitalisation des centres-villes.

L'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

La convention cadre ORT vise à :

- Elargir le périmètre de l'ORT défini sur Autun dans le cadre du programme ACV en incluant les secteurs « entrée de Ville » mais permet également d'y intégrer les communes d'Etang-sur-Aroux et d'Epinac,
- Reprendre et actualiser les modalités de mise en œuvre du programme ACV1 pour la commune d'Autun suite à la prolongation du programme (ACV2),
- Continuer la déclinaison du programme PVD sur les communes d'Etang-sur-Aroux et d'Epinac.

La convention ORT a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre et les principaux effets de l'ORT menée à l'échelle de la CCGAM. Bien que les programmes Action Cœur de Ville et Petites Villes de Demain partagent une seule et même ORT à travers cette convention, ils bénéficient chacun d'un plan d'action et d'une gouvernance qui leur sont propres.

Elle est conclue pour **une durée de 5 ans** à compter de la date de sa signature.

Les effets juridiques et fiscaux liés à cette convention courent durant toute sa durée (jusqu'en décembre 2028) sur les secteurs d'intervention définis par les communes signataires, ils portent notamment sur :

- l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), éligibilité au Denormandie dans l'ancien) ;
- la maîtrise du foncier (droit de préemption urbain renforcé, droit de préemption dans les locaux artisanaux) ;
- la facilitation des projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager, permis d'aménager multi-sites)

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention cadre, "Opération de Revitalisation du Territoire" (ORT), contrat intégrateur unique regroupant les dispositifs "Action Cœur de Ville" pour Autun et "Petites Villes de Demain" pour Etang sur Arroux et Epinac ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer la convention-cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

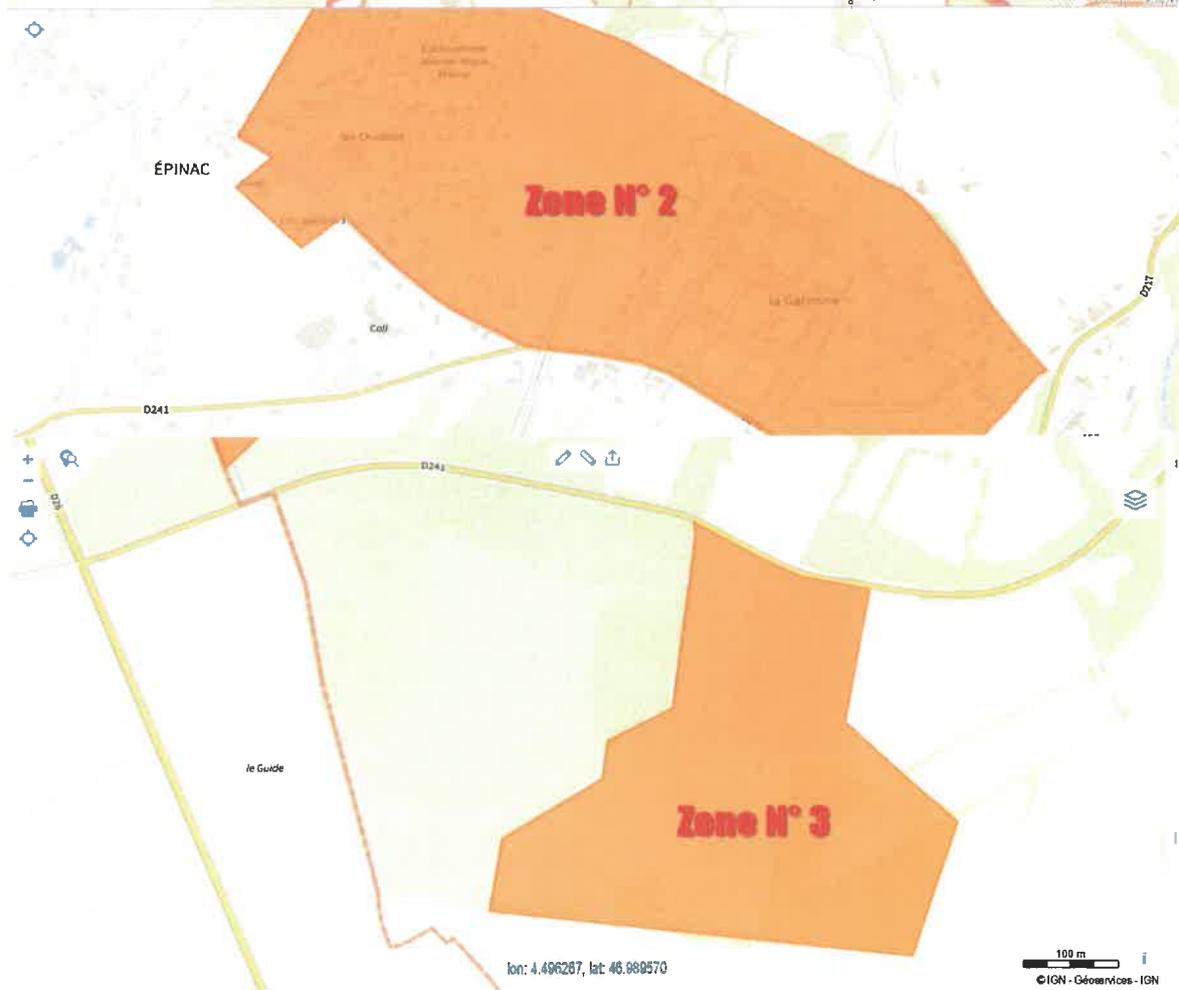
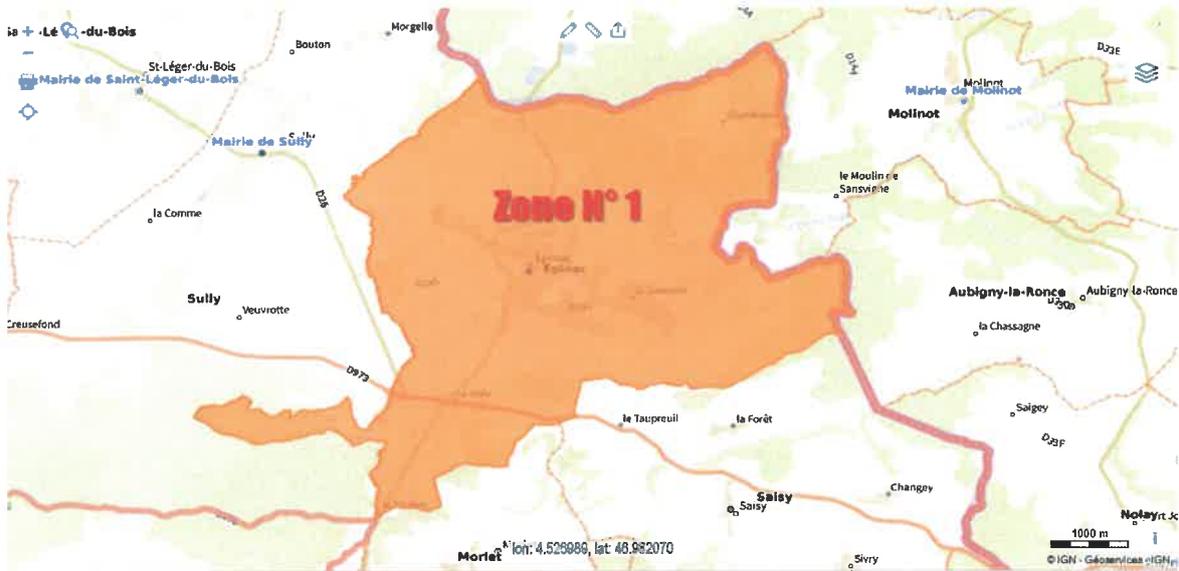
Domaine et patrimoine : périmètre des zones d'accélération de la production d'énergie renouvelable (ZAER) :

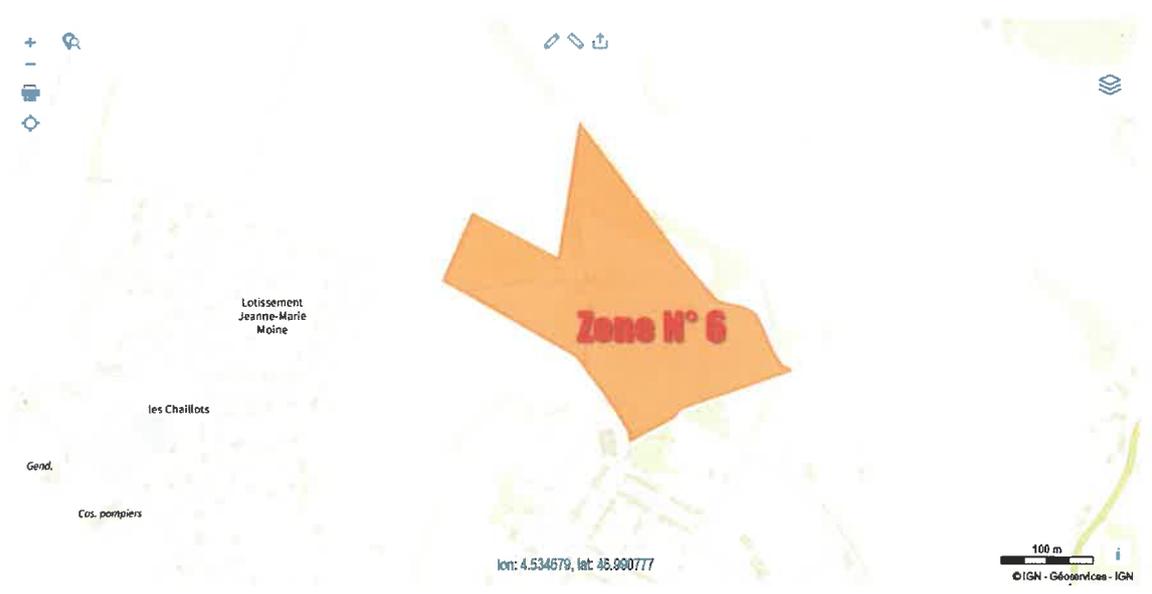
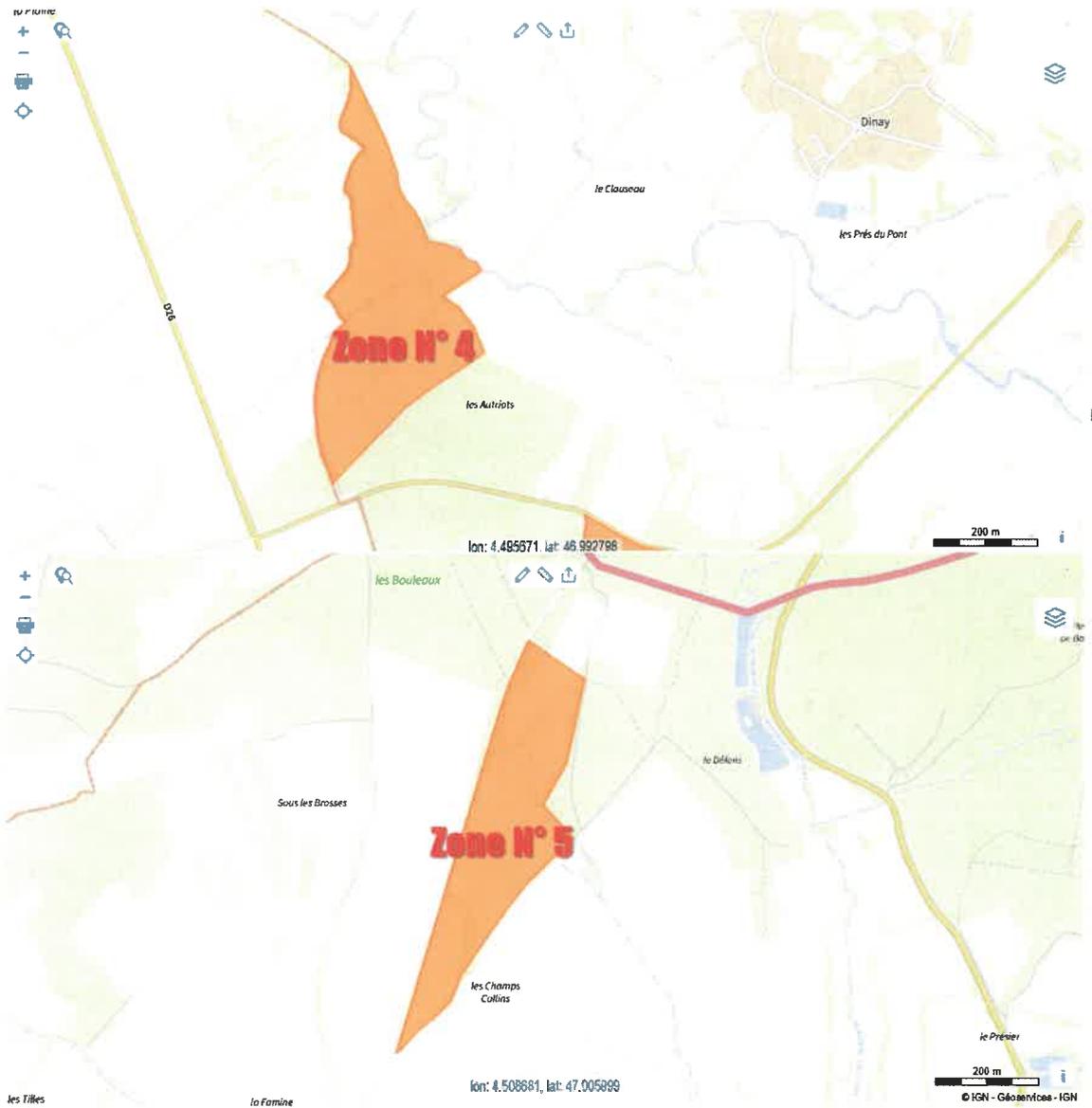
Monsieur le maire indique au conseil municipal que loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, propose d'identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes (ZAER).

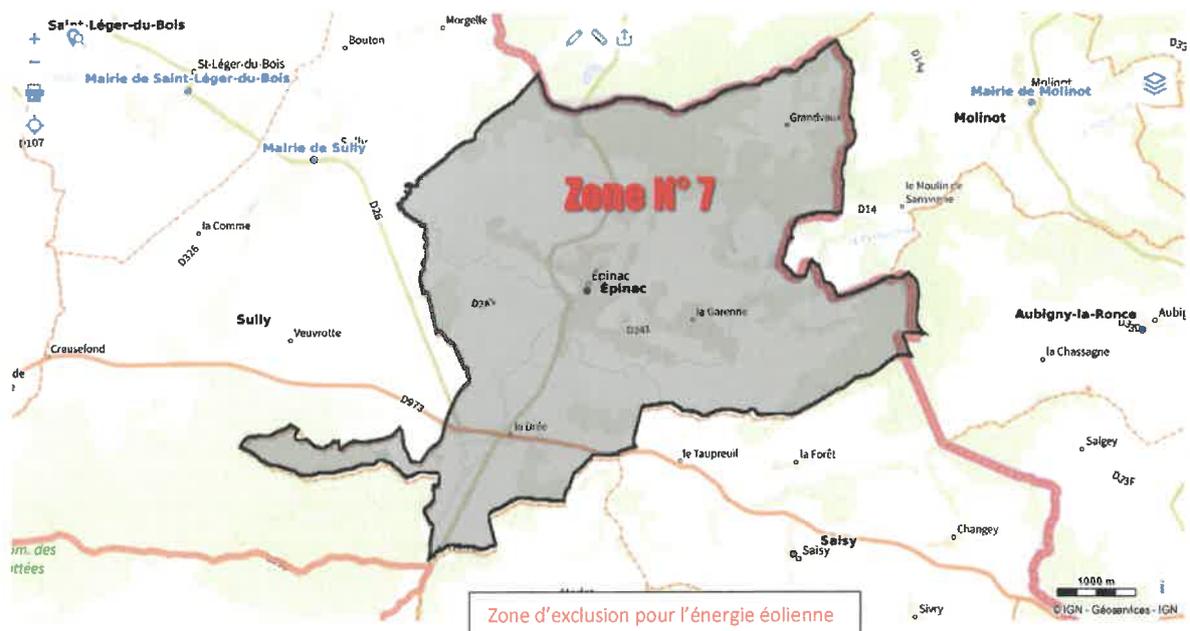
Une réunion publique a été organisée le vendredi 7 décembre 2023, en mairie, afin de présenter ces zones.

ZAER identifiées après analyse des projets de proximité potentiels		
Zones	Filières	N° zone (voir carte annexée) - Nom
Secteurs commerciaux (locaux administratifs, dépôts et réserves, espaces de ventes, parkings, zones de délaissés)	PV-T, SOLT-T	Zone N° 1 territoire communal
Secteurs bâtis à vocation tertiaire – bureaux (administrations publiques, entreprises, parkings associés)	PV-T, SOLT-T	Zone N° 1 territoire communal
Secteurs économiques – artisanaux (locaux administratifs, bâtiments techniques, ateliers, parkings, zones de stockage, délaissés)	PV-T, SOLT-T	Zone N° 1 territoire communal
Secteurs d'équipements publics ou privés (équipements d'enseignement, sportifs, touristiques, culturels, parkings associés, ateliers techniques communaux, stations d'épuration)	PV-T, SOLT-T	Zone N° 1 territoire communal
Secteurs bâtis d'habitat collectif (administrations publiques, entreprises, parkings couverts ou plein-air associés)	PV-T, SOLT-T, RCF	Zone N° 1 territoire communal Zone N° 2 Haut des Champs – La Garenne
Secteurs bâtis d'habitat individuel	PV-T, SOLT-T, RCF	Zone N° 1 territoire communal Zone N° 2 Haut des Champs – La Garenne
Exploitations agricoles	PV-T, SOLT-T	Zone N° 1 territoire communal
ZAER identifiées après analyse de « grands projets » potentiels		
Zones	Filières	N° zone (voir carte annexée) - Nom
Friches ou délaissés, Parcelles agricoles, Parcelles naturelles, Autres	PV-S	Zone n° 3 Section de Dinay ZX1 Zone n° 4 privé n° 1 Dinay Zone n° 5 privé n° 2 Dinay Zone n° 6 commune n° 6 ÉPINAC
	EOL	néant
	HYDRO	néant
	METH	Implantation des unités de méthanisation néant

Abréviations : EOL (éolien), PV (photovoltaïque), extension-T (toiture), -S (sol), -O (ombrières), A (autres), SOLT (solaire thermique) extension T (toiture), -S (sol), RCF (réseau chaud/froid), HYDRO (hydroélectricité), GTH (géothermie), METH (biogaz – biométhane), BOE (bois-énergie biomasse)







Il est proposé au conseil municipal de valider les zones d'accélération pour l'implantation des ZAER, et de charger Monsieur le maire de notifier la présente délibération à Madame la Secrétaire Générale, référente préfectorale de Saône-et-Loire, et à la Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan.

Adopté à l'unanimité

Vœu et motion : soutien pour la concrétisation de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique en Bourgogne :

Monsieur Jean-Paul PINAUD, Président de l'Association pour la promotion de la voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA), demande aux Communes de soutenir la réalisation du projet de Voie Ferrée Centre Europe Atlantique (VFCEA).

Entre Bordeaux et Paris la VFCEA, c'est à dire la liaison ferrée Nantes - Dijon est la seule transversale ferroviaire pour le fret longue distance, qui peut relier les ports de l'Atlantique à l'Europe Centrale et à l'Italie sans passer par l'Île de France.

Inscrite au niveau européen au réseau central du RTE-T et intégrée au corridor fret européen Atlantique qui relie 23 ports de la façade atlantique (7 en France, 11 en Espagne et 5 au Portugal), elle peut donner aux chargeurs de ces ports un rapide débouché vers l'Europe Centrale. Elle peut ainsi devenir l'axe central qui alimente le corridor Atlantique.

Ce projet fait état des enjeux que représente pour nos territoires et nos populations la concrétisation de la VFCEA en corridor fret européen. Des enjeux partagés qui ont déjà conduit plusieurs assemblées d'élus, dont ceux de l'Agglomération de Nevers et du Conseil Départemental de la Nièvre, ainsi que des communes, à soutenir la démarche et leurs propositions.

Au regard des enjeux, il est proposé au conseil municipal de soutenir le projet de la VFCEA et du corridor fret européen et demande au Ministre délégué aux transports de donner une suite positive aux demandes de l'Association.

Adopté à l'unanimité

Questions et communications diverses :

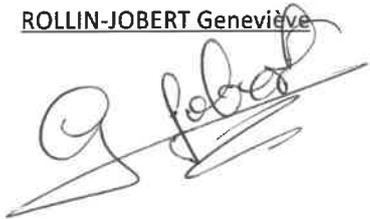
- ◆ M. LOBET informe le conseil :
 - De l'audit énergétique en cours à l'école Gouze. Rendez-vous le 05/12/23 avec le cabinet Akajoule.
 - De l'étude avec la CCGAM pour la réfection des rues Pasteur et Anatole France.
 - De l'enquête publique concernant le projet de parc éolien SAISY-AUBIGNY LA RONCE ouverte du 18 décembre 2023 au 20 janvier 2024.

Permanences en mairie de SAISY et AUBIGNY LA RONCE :
Lundi 18 décembre 2023, de 9h à 12h à SAISY
Mercredi 27 décembre 2023, de 15h à 18h à SAISY
Vendredi 5 janvier 2024, de 9h à 12h à AUBIGNY LA RONCE
Jeudi 11 janvier 2024, de 15h à 18h à AUBIGNY LA RONCE
Samedi 20 janvier 2024, de 9h à 12h à SAISY

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

La Secrétaire de Séance,

ROLLIN-JOBERT Geneviève



Le 1^{er} Adjoint,

